

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 18

Absents : 8

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 3

Votants : 21

- dont « pour » : 18

- dont « contre » : 1

- dont abstention : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le dix-neuf mars deux mille vingt et un se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente (*question n°1 à 5*) puis sous la présidence de M. TRON Jean-Michel (*à compter de la question n°6*).

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie (*départ après la question n°5 et pouvoir à M. TRON Jean-Michel*), BANCILLON BOË Fabienne (*départ après la question n°7*), GARCIER-RICHAUD Hélène, JACQUES Elisabeth, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, GARNIER Louis Gabriel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. Louis Gabriel GARNIER, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert, M. ISOARD Bernard et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à GASTON Arnaud

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Hélène GARCIER RICHAUD.

Délibération n°2021/36

OBJET : REFUS DE PRISE DE COMPETENCE «ORGANISATION DES MOBILITES».

Le conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, constatant les statuts de la CCVUSP ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

CONSIDERANT que le conseil communautaire doit se prononcer au plus tard le 31 mars 2021 sur la prise de compétence « organisation des mobilités » ;

CONSIDERANT d'une part, les nombreux services de transport organisés sur le territoire de la CCVUSP à travers d'autres compétences ;

CONSIDERANT le souhait des communes de poursuivre l'organisation des services qu'elles ont mis en place ;

CONSIDERANT enfin les enjeux financiers pour la CCVUSP que représenterait le transfert des services communaux si elle devenait autorité organisatrice de mobilité ;

VU l'avis défavorable des membres de la commission «activités de pleine nature et sites naturels » réunis le 15 mars 2021 sur cette prise de compétence ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

A la majorité des membres présents, M. GARNIER Louis-Gabriel s'étant abstenu pour lui-même et pour Mme MATERRA Wendy dont il a le pouvoir et Mme JACQUES Elisabeth étant favorable à la prise de compétence,

- **DÉCIDE** de ne pas prendre la compétence «*organisation des mobilités*».

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.